



# FORMATION INITIALE N2

## PERSONNELS ENCADRANTS DES ENTREPRISE EXTERIEURES INTERVENANT DANS LES INDUSTRIES CHIMIQUES ET PETROCHIMIQUES



### PUBLIC

Toute personne encadrant des opérateurs intervenant sur un site industriel et signataire des documents de travail (plan de prévention, autorisation, permis de travail,...)

### PRE-REQUIS / CONDITIONS PARTICULIERES

Avoir une attestation de niveau 1 en cour de validité, maîtriser le français lu, écrit, parlé

### OBJECTIFS

- Responsabiliser les personnels d'encadrement des entreprises extérieures intervenant sur sites industriels
- Aborder le cadre réglementaire, les obligations du chef de chantier dans le cadre de la coactivité, informer sur les responsabilités civile et pénale
- Apprendre à réaliser une évaluation des risques en situation de coactivité, et participer à l'élaboration du plan de prévention et des procédures associées
- Apprendre à faire appliquer les procédures de prévention et de protection
- Transmettre aux encadrants une culture sécurité

### METHODES ET OUTILS PEDAGOGIQUES

Exposés, échanges avec les participants, échanges d'expériences, mise en situation avec exercices d'application.

### DUREE

14 H

### PROGRAMME

#### 1. INTRODUCTION

- Définition du niveau 2, nécessité de la formation par rapport au niveau 1
- Les acquis du Niveau 1 et les risques métiers

#### 2. CONTEXTE ET ENJEUX DE LA SECURITE

- L'accident du travail et la maladie professionnelle :
  - Les définitions
  - Les statistiques récentes
  - Les origines des accidents du travail : non-respect des procédures, manque de communication, précipitation, addictions,...
  - L'analyse d'accident et sa nécessité (ex : arbres des causes, 5M, etc...) et exercice pratique
  - Les conséquences humaines, matérielles et économiques, la responsabilité civile.
- Le contexte réglementaire
  - Les principes généraux de la prévention
  - L'évaluation des risques et le document unique
  - La réglementation relative à l'intervention des EE (plan de prévention, etc...)
  - Les différences entre le PPSPS et le plan de prévention
- La responsabilité pénale
  - La responsabilité en fonction des niveaux hiérarchiques
  - La délégation de pouvoirs
  - Les principaux délits
  - Les sanctions
  - La jurisprudence
- Les acteurs internes et externes de la sécurité (CHSCT, inspection du Travail, Services de santé au Travail, CARSAT, DREAL, Service sécurité interne à l'eu, etc).

#### 3. ROLE ET MISSIONS DU TITULAIRE DU NIVEAU 2

- Identifier son ou ses interlocuteurs dans l'entreprise utilisatrice
- Préparer et organiser le travail :
  - L'inspection commune préalable
  - Le plan de prévention
  - Les autorisations de travail et permis associés
  - Les consignes et modes opératoires, notamment la consignation/déconsignation
- Communiquer et expliquer aux intervenants les autorisations, documents de travail, modes opératoires...
- Vérifier la mise en œuvre des moyens de prévention des EU et EE
- Etre réactif à tout changement de la situation de travail
- Savoir réagir face au droit de retrait devant un danger grave et imminent

#### 4. EVALUATION DES RISQUES ET DEFINITION DES MESURES DE PREVENTION / PROTECTION

- identifier des risques et moyens de prévention
- Exposer une méthodologie d'analyse de risques à l'aide d'exemples
- Etude de cas sur l'évaluation des risques
- Rappel du les familles de risques

#### 5. PLAN DE PREVENTION

- Identifier des situations de coactivité et moyens de prévention associés
- L'inspection commune
- La rédaction du plan de prévention
- Les permis associés

- Etude de cas : rédaction d'un plan de prévention, d'une autorisation de travail

## 6. CONCLUSION

Importance du rôle d'encadrement du N2 et son implication dans l'évaluation des risques

## SUIVI ET EVALUATION

---

QCM de 20 questions en fin de formation

## SUPPORT DE VALIDATION DES ACQUIS

---

A l'issue de la formation, il sera délivré au participant une attestation de formation et certificat UIC valable 4 ans

SECILOG